



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 19 juin 2020

Convocation des conseillers :  
le 19 juin 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 juin 2020

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

**Excusés :** Pierre-Marc Knaff, Echevin

### Le Conseil Communal;

**Objet : 6.8. Acte de vente relative à une parcelle sise rue Gabriel Lippmann; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un acte de vente par devant Maître Meyers par lequel la Ville vend à Madame Simone Marie Catherine CASEL et Monsieur Jean-Paul CASEL, chacun à moitié indivise, une parcelle sise à Esch-sur-Alzette, rue Gabriel Lippmann, inscrite au cadastre comme suit:

#### Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro 2771/19394, lieu-dit: « rue Gabriel Lippmann », place, contenant 03 ares 65 centiares;

Considérant que la présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 328.500.-€

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf les conseillers BLEYER Tom (procuration) et WIES Line (procuration),

**approuve  
avec 16 voix oui et 2 abstentions**

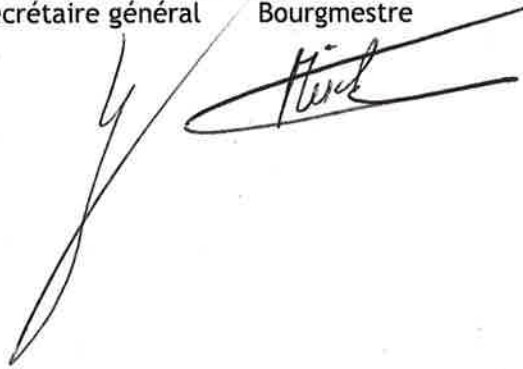
l'acte de vente par devant Maître Meyers entre la Ville d'Esch-sur-Alzette, Madame Simone Marie Catherine CASEL et Monsieur Jean-Paul CASEL.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10/07/2020  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, elongated mark. The signature on the right is more complex, with a large loop and a horizontal stroke.